

Elections TPE – Ca commence aujourd’hui : Votez CGT

A partir d’aujourd’hui 22 mars, si vous avez travaillé en décembre 2019 dans une Très Petite Entreprise (moins de 11 salariés permanents ou en équivalent temps plein), vous devriez pouvoir voter dans les élections TPE. Si vous n’avez pas reçu du matériel de vote, c’est soit parce que vous ne remplissez pas ces conditions (vous n’avez pas travaillé du tout en décembre 2019 ou l’entreprise a plus de 11 salariés permanents, ou en équivalents temps plein), soit vous avez aussi travaillé dans une grande entreprise et que cela a invalidé votre prise en compte dans la petite, soit il y a eu une erreur de l’employeur ou du ministère du Travail...

Mais... si vous avez reçu du matériel de vote par courrier postale ou électronique, le SFA vous encourage vivement à **voter, dès aujourd’hui**. Vous avez jusqu’au 4 avril pour le faire, mais pourquoi attendre, **faites le tout de suite!**

Pourquoi ? A quoi ça sert ?

Les résultats de cette élection TPE pour élire des représentants aux Commissions paritaires régionales interprofessionnelles sont cumulés avec les résultats des élections dans des entreprises plus grandes des représentants de personnel aux Comités social et économique, pour déterminer quelles organisations syndicales pourront participer aux négociations concernant les conditions de travail des salariés, dont les artistes interprètes. Ces négociations ont lieu au niveau des entreprises, des branches (spectacle vivant privé et subventionné, télévision, cinéma, doublage, etc.. sur les conventions collectives, les salaires, l’égalité hommes/femmes, la sécurité et la santé au travail...) ou au niveau interbranche (prévoyance intermittent...), ou même interprofessionnel (formation, congés, sécurité sociale, assurance chômage...). La composition des conseils de prud’hommes dépend aussi des résultats des élections.

Seules les organisations syndicales reconnues comme « représentatives » peuvent négocier ces accords, capitaux pour toutes et tous les salarié.e.s, dont les artistes interprètes. C’est un vote sur sigle syndicale : vous votez pour une organisation syndicale, non pas pour une liste nominative de candidat.e.s. Le SFA fait partie de la CGT.

La représentativité du SFA et donc sa force, son poids dans les négociations découle de la représentativité de la CGT.

- Le SFA se bat, avec sa confédération et sa fédération, pour améliorer les droits sociaux de toutes et tous. Cela comprend la prolongation de “l’année blanche”.
- Le SFA se bat avec sa fédération pour un plan de soutien à l’emploi des artistes et des technicien.ne.s pendant la crise sanitaire et à la sortie de cette crise.
- Le SFA se bat avec sa fédération pour soutenir la diversité culturelle.
- Le SFA se bat pour qu’enfin les artistes interprètes soient correctement rémunéré.e.s pour leur travail enregistré et diffusé sur Internet.

Aux dernières élections, seulement 6% des électrices et électeurs ont voté... Il est important d'imposer la force que nous donne notre statut de salarié.e.s en tant qu'artistes ! Être artiste est un métier, et on doit nous prendre en compte !

Alors, **votez en masse avant le 4 avril 2021 !**

Votez pour la CGT, pour que le SFA porte la voix des artistes interprètes.

Plus vous serez nombreux, plus nous serons forts pour défendre nos droits !

22 mars 2021